

Rapport d'observations de la Chambre Régionale des comptes

Sur la période concernée (1998 - 2002), le rapporteur souligne « le souci de corriger rapidement des situations et des pratiques non conformes à la réglementation ». Nombre de préconisations formulées lors du précédent contrôle ont été ainsi suivies d'effet, qui concernent tant le comité des œuvres sociales ou le contrat des abribus que les assurances, la commande publique en matière de communication, les avantages en nature dont bénéficient les agents territoriaux, les dispositifs de contrôle pour les délégations de service public...

Il est toutefois relevé qu'un « certain nombre d'observations n'ont pas encore trouvé réponse à ce jour... comme les interventions en marge du champ de compétence communautaire et la difficulté d'établir un règlement d'intervention financière définissant des critères d'octroi des subventions ».

La situation financière. Elle « paraît relativement satisfaisante », même s'il est convenu de préserver la capacité future d'investissement : si la Cub « dispose d'une marge de manœuvre certaine »..., « les tendances décelées paraissent de nature à remettre en cause le niveau moyen annuel d'investissement (353 M €) arrêté par le Conseil de Communauté dans sa délibération du 19 décembre 2003 et portant sur la période 2004/2008 ». Côté gestion de la dette, c'est un bon point qui est décerné : diminution de 18,6 % (450 M € fin 2002) sur la période considérée, « situation inverse à ce qui peut être constaté dans les autres Communauté urbaines », sachant toutefois que l'encours de la dette par habitant situe la Cub dans la moyenne nationale (670 €). Au plan fiscal, la chambre relève que « la base de la ressource fiscale est très concentrée et peut constituer une source de fragilité » (111 redevables sur 37 735 représentent 50 % des bases), mais note que la Cub, consciente de cette situation, travaille sur le développement de l'attractivité de son territoire. Dans le cadre du passage à la TPU, elle constate également des versements conséquents au profit des communes membres : 80,2 M € en 2002 pour une ressource s'élevant à 266,5 M €

Le contrôle de gestion et le contrôle interne. Le rapporteur met en avant l'élaboration de plusieurs documents cadres au cours de cette période, qui définissent les grandes orientations stratégiques de la Cub et ses programmes d'actions en matière de déplacements, d'environnement ou d'économie. L'intérêt de l'élaboration d'un programme pluriannuel des investissements est également constaté. Enfin, il est pris acte d'un « souci de pilotage et d'allocation optimale des ressources » avec de nouveaux outils de gestion : tableau de bord du tramway, évaluation des politiques communautaires, gestion et suivi de projets, projets de services...

Les marchés du tramway. « L'examen des marchés a montré que la sécurité juridique des appels d'offre pouvait et devait être améliorée ». Pour ce qui concerne le marché du matériel roulant et de la voie, la chambre relève une « absence d'étude des documents administratifs des offres » par le groupement chargé de la maîtrise d'œuvre (Systra / Sofretu / Sofrerail / Sogelerg / Seamp).

Choix du concepteur du parc-relais Mérignac Arlac

Le futur parc-relais de Mérignac Arlac, prévu dans le cadre de la deuxième phase du tramway, sera l'oeuvre de l'équipe parisienne d'architectes Lortie et Schall. C'est en effet ce projet qui a été retenu par le Conseil de Cub, qui a suivi en cela l'avis du jury ad hoc. Ce futur équipement sera doté d'une capacité de 420 places pour les voitures et 50 pour les cycles, il abritera également des locaux techniques et des services associés. Montant estimatif des travaux : 4,6 M € TTC.

Une équipe de maîtrise d'œuvre pour le parc Saint-Jean à Bordeaux

La réorganisation du parc Saint-Jean et de ses accès constitue un des préalables indispensables à l'aménagement du pôle intermodal du même nom. D'où la sélection de l'équipe chargée des études jusqu'à l'achèvement des travaux : il s'agit du groupement Cetab Ingénierie / AA King Kong, pour un montant d'honoraires estimé à 330 000 €

Un audit pour étudier les propositions d'Astria

Le démarrage du chantier de mise aux normes du Complexe technique de l'environnement de Bègles devrait conduire la société Astria à proposer une revalorisation du coût du traitement des déchets incinérés. Compte tenu des montants financiers en jeu (investissement évalué à 32,44 M € HT et surcoût d'exploitation estimé à 3,51 M € par an), les élus de la Cub souhaitent se donner les moyens de passer au crible ce projet et d'évaluer la pertinence des opérations envisagées, pour que l'étape de négociation se déroule ensuite au mieux des intérêts des usagers. Après consultation, c'est le groupement Bature Environnement, Finance Consult et cabinet Noyer - Cazcarra qui se voit confier la responsabilité de cet audit financier, juridique et technique. Montant de la mission : près de 122 000 € TTC.